C'est curieux, nous dira-t-on. Sans doute ; mais un tel raisonnement semble tout naturel à un sectaire. Pour lui, l'intérêt de la France n'est qu'un intérêt secondaire ; le patriotisme n'est qu'un mot vide de sens ; et, alors même qu'il se décide à faire campagne, ce n'est pas pour défendre son pays, c'est pour assurer le maintien au pouvoir de la coterie à laquelle il est inféodé.

Lorsque M. Testelin fut appelé à déposer devant la commission d'enquête du 4 Septembre, M. le comte Daru, président, lui dit : « Lorsque vous avez pris possession de votre poste, vous avez fait appel à tous les Français, sans distinction de parti ; le parti conservateur a-t-il répondu à votre appel ? »

Et M. Testelin ajoute : « Tous les partis y ont répondu. »

Oui, et c'est ce qui reste comme un de leurs titres de gloire; devant l'ennemi,les conservateurs n'ont pas recherché comment M. Testelin avait usurpé ses fonctions; ils ne se sont pas demandé si le général Faidherbe était un protégé du prince Jérôme ou un républicain de la veille; ils ont obéi aux Robin et à certains chefs plus ou moins tarés qu'on leur avait imposés ; ils ont fait leur devoir simplement, parce qu'ils étaient des patriotes et des Français.

M. Girard, lui, n'est qu'un sectaire. Tant que l'Empire est debout, il refuse de se battre ; il aurait même déserté, s'il l'avait fallu, pour ne pas servir. L'Empire tombé, il ne se bat pas pour la France, il lutte pour son parti. Même devant les Allemands, il est sectaire et il le reste.

C'est, du reste, ainsi qu'il s'est montré dans toute sa conduite politique; et, de même qu'il se souciait peu de la défense du territoire, il se laisse guider dans ses votes, non par l'intérêt du pays, non par l'intérêt de ses commettants, mais par l'intérêt du groupe dont il fait partie.

Tant qu'il s'agit de soutenir la désastreuse politique coloniale de Jules Ferry, il ne marchande au ministère ni un homme ni un million. Mais s'agit-il de secourir les soldats blessés et infirmes revenus du Tonkin, il refuse les 300,000 fr. demandés; il est vrai qu'il a jeté neuf millions de pensions annuelles aux prétendues victimes du 2 décembre. C'est un sectaire.

S'agit-il de faire la guerre aux idées religieuses il ne se souvient ni de la justice ni de la liberté ; il vote la confiscation des biens appartenant aux églises, comme il vote pour la loi inique qui accorde aux préfets le droit pour établir des écoles laïques, d'imposer d'office, et sans limite aucune, les communes qui ne se rumeraient pas assez vite. C'est un sectaire.

S'agit-il de défendre les intérêts économiques de notre région, il s'abstient lors du vote sur le traité de commerce avec la Belgique; il refuse de dégrever l'impôt foncier, de voter pour l'achèvement du réseau vicinal, d'étendre aux sucres coloniaux étrangers la surtaxe de 7 francs, parce que son groupe a décidé telle ou telle chose. C'est un sectaire.

Voilà quelle a été son attitude à la Chambre. Dans le Nord, il occupe son temps à faire destituer les fonctionnaires qui ne veulent pas se transformer en agents électoraux ; il fait revoquer ses propres parents, son beau-frère, coupable d'être conservateur ; il écrit au ministre des lettres de dénonciation et il s'en vante. C'est un sectaire.

Que fera-t-il au Sénat ? La réponse est facile : il s'efforcera de susciter une nouvelle crise ministérielle pour arrêter le commerce et troubler le pays. C'est avec l'aide de la droite que le nouveau ministère a pu se constituer, et nous ne dévoilons aucun secret en disant que M. Grévy a fait appeler à l'Elysée MM. de Mackau et Pluchon.

Les conservateurs, pour épargner au pays les dangers d'une guerre étrangère dont le menaçait le général Boulanger, pour nous délivrer des radicaux, ont aidé à la formation du nouveau ministère ; ils ont fait patriotiquement abdication de leurs espérances ou de leurs regrets,et ils ont justifié cette parole que M. Marie-Souffiet place en tête de sa profession de foi : Pas d'opposition systématique.

Eh bien, arrivé au Sénat, — s'il y arrive, à ce Sénat qu'il veut supprimer. — M. Girard n'aura rien de plus pressé que de voter avec les radicaux contre le ministère.

En veut-on une preuve?

Le journal qui soutient officiellement M.Girard, le *Progrès du Nord*, a inséré la communication suivante :

« Les membres du cercle le *Progrès républicain*, réunis en assemblée générale le 12 juin 1887, félicitent le citoyen Clémenceau de son attitude énergique au sujet de la demande d'urgence sur la loi militaire ; ils regrettent que le gouvernement n'ait pas exprimé son opinion en conservant la neutralité, et passent à l'ordre du jour.

Le cercle *radical lillois* a également adopté l'ordre du jour ci-dessus dans sa séance du 13 juin 1887. »

Et le *Progrès du Nord*, après avoir reproduit ces ordres du jour, ajoute :

« *Nous enregistrons ces ordres du jour avec d'autant plus d'empressement que nous partageons entièrement l'opinion qu'ils expriment.* »

Voilà qui est bien clair. Si M. Girard était élu, il voterait pour M. Clémenceau, *dont il partage l'opinion*, contre le ministère, en un mot, il ferait œuvre de sectaire.

C'est en vain que l'*Echo du Nord*, plus habile, s'efforce de persuader aux électeurs que M. Girard est un modéré. Il n'en est rien ; c'est un sectaire, il s'est toujours conduit comme tel et il se conduira toujours ainsi.

Il était bon, à la veille du 19 juin, de rappeler ces choses et de préciser le véritable caractère de cette candidature.

HENRI LANGLAIS.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La partie la plus intéressante de la séance tenue,vendredi soir,par le Conseil municipal a été celle consacrée à la lecture et à la discussion du rapport de la commission à propos des « injonctions de la cour des comptes sur les opérations » financières de la ville de Roubaix pendant les » exercices 1882, 1883, 1884 et 1885. »

Sous la précédente administration, lors du concours de 1882, on mandata,au nom de divers employés de la ville, des sommes distribuées en primes aux sociétés et aux lauréats; on fit signer aussi, par le directeur de l'Ecole de musique, un mandat global pour les indemnités de déplacement aux membres du jury. On n'avait pas cru devoir faire signer des reçus aux présidents de sociétés, en leur remettant ces primes, pas plus qu'on n'avait songé à imposer cette formalité aux compositeurs ou aux artistes qui avaient bien voulu venir constituer le jury du concours.

A la même époque,des indemnités considérables avaient été payées pour « *voyages et sollicitations auprès des sociétés.* »

Plus tard, en 1883, 1884 et 1885, on mandata encore de la même façon, toujours au nom d'employés de la Mairie, les primes distribuées aux sociétés,le 14 juillet. Des indemnités réclamées par l'artificier, l'aéronaute, n'ont pas non plus semblé régulières à la cour des comptes.

Il est bon d'ajouter que ces dépenses, dont quelques-unes paraissent excessives,sont appuyées de pièces comptables et ont bien été faites.

« Elles ont été reconnues indispensables pour la bonne organisation et la réussite des fêtes et concours», dit le rapport.

Il n'en est pas moins vrai que le procédé employé sur la plus large échelle en 1882,par la précédente administration,et renouvelé depuis,quoique dans des proportions infiniment moindres,est contraire aux prescriptions des lois et règlements.

Aussi M. le docteur Carrette a-t-il eu pour lui l'unanimité de ses auditeurs, quand il a constaté qu'on se garderait de suivre à l'avenir de si dangereux errements.

Nous donnerons, dans le compte-rendu de la séance,le détail de ces divers crédits.

Notons,à ce propos,que la fête de 1882 a coûté à la ville 82,000 francs.

Mentionnons encore,parmi les rapports lus hier, celui concluant au prolongement des rues du Coq-Français, de la Potennerie et à la création de deux rues nouvelles (rue Montgolfier et rue Volta).

La rue Montgolfier reliera la route de Lannoy à la rue de la Potennerie.

La dépense sera de 104,000 fr.

Les propriétaires participeront pour les deux tiers (69,333 fr.).

Ces divers tracés, en même temps qu'ils vont créer tout un nouveau quartier régulièrement percé avec des alignements bien fixés, mettront en communication directe la route de Lannoy avec Barbieux.

Un aqueduc va être établi au boulevard de Cambrai. La dépense est de 13,000 francs.Les propriétaires donnent 3.000 fr.

L'aqueduc central de la rue du Pile, décidé cette année, sera prolongé jusqu'à sa rencontre avec celui de la rue du Tilleul. Ce travail sera exécuté au moyen du rabais obtenu par l'adjudication.

Le monument des doyens va enfin être achevé. Il sera *dominé par le calvaire qui sera placé* ainsi au centre du cimetière agrandi. La croix de ce nouveau calvaire et l'ensemble du monument auront le caractère qui convient à une œuvre de ce genre.

A une demande faite par MM. Leblanc et Cie pour la canalisation à gaz sous le sol des routes départementales qui traversent Roubaix, le conseil a répondu, comme on l'avait fait en 1882 : la ville de Roubaix est en principe favorable à la *concession demandée, mais elle ne se croit pas* toudée à émettre un avis à ce sujet. C'est à l'administration supérieure qu'elle en laisse la responsabilité, tout en faisant ses réserves sur les plans de traverses qui pourraient être adoptés et aussi en spécifiant que,si MM. Leblanc obtiennent cette concession, ils ne pourront la retrocéder à une compagnie locale.

L'agrandissement du marché au poisson a été voté.

Une installation définitive pour l'illumination au gaz de la mairie a été decidée. Cette installation sera faite assez à temps pour être utilisée lors des fêtes d'août.

A ce propos, un membre a demandé à la commission des fêtes de compléter son programme, afin de retenir à Roubaix, pendant la soirée du dimanche 7 août, les gymnastes et tous les étrangers qui viendront au concours international.

Le timbre de quittance. — L'arrêté de la cour de cassation que nous avons relaté, a une réelle importance pour le commerce de Roubaix. Il ne se passe pas de jour,en effet,où les messagers et camionneurs n'aient à remettre des marchandises et quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent la décharge qu'ils demandent subit l'application du timbre de dix centimes. Il est bon que l'on sache, qu'aux termes de l'arrêt précité,ces frais sont inutiles.

La société des Courses de Roubaix est dissoute. Avis en a été donné hier au Conseil.

Notre concitoyen, M. Lesur, l'artiste peintre, qui a exposé, au Salon, *Saint-Louis enfant distribuant des aumônes*, a obtenu une bourse de voyage.

Soixante rattacheurs de la filature Louis *Lefebre, rue Saint-Antoine, se sont mis en grève* vendredi matin, à la suite d'une baisse de prix.

M. l'abbé Sinsoilliez, ancien professeur au collège de Roubaix, récemment nommé curé d'Haspres, près Valenciennes, vient d'être installé dans cette paroisse. Voici, d'après l'*Echo de la Frontière*, le compte-rendu de la cérémonie :

« *Haspres.* — Mercredi dernier a eu lieu dans cette importante commune l'installation du nouveau curé, M.l'abbé Sinsoilliez,précédemment curé de Verchain-Maugré. On peut dire que rarement on a vu pareille fête.

» Le parvis que devait suivre le cortège avait été décoré avec beaucoup de goût.

» Nous avons remarqué tout particulièrement les décorations du faubourg Marceau : depuis l'entrée de la commune jusqu'au pont du chemin de fer, de nombreux arcs-de-triomphe offraient un coup d'œil féerique.

» A quatre heures et demie, M. le Doyen de Bouchain, entouré des curés des environs et escorté des enfants des écoles, de la musique, des canonniers et des pompiers de la commune, se rendait au-devant du pasteur attendu si impatiemment par tous.

» A peine M. Sinsoilliez eut-il posé le pied sur le sol de sa nouvelle paroisse, que M. le maire,à la tête de tout le conseil, vint lui souhaiter la bienvenue en des termes émus et *vraiment* chrétiens.

» La circonstance était bien en rapport avec ses paroles, et M. le curé a pu constater lui-même par l'enthousiasme général que « la population d'Haspres est fière de sa vieille fidélité à la religion de ses ancêtres et bien résolue à la respecter toujours ».

» Du faubourg jusqu'à l'église, ce n'a été qu'une série de jolis morceaux de musique, entremêlés de compliments au nom des différentes classes des enfants.

» Les plus petits eux-mêmes, par l'organe de Mlle Nelly Laurent, ont tenu à donner à leur père les marques de leur respect affectueux.

» L'église d'Aspres, si vaste pourtant était trop petite pour la circonstance.

» Après que M. le Doyen eut félicité les paroissiens de leur zèle et de l'à-propos de leurs décorations, il procéda à l'installation canonique du nouveau pasteur selon les règles du rituel. C'est en ce moment que M. Sinsoilliez adressa pour la première fois du haut de la chaire quelques mots émus à ses nouveaux paroissiens captivés par le charme de sa parole. Bien des larmes d'attendrissement déjà avaient coulé,mais elles redoublèrent quand il vint à parler des regrets qu'il laisse à Verchain, dont les habitants avaient tenu à lui faire escorte jusqu'à Haspres.

» La fête se termina par l'église par le chant du salut, après quoi M. le curé se rendit au presbytère fraîchement restauré, au milieu de l'enthousiasme général et des salves tirées par le corps des canoniers. »

Hôtel des Ventes. — La dernière vacation pour la vente des tableaux exposés par M. Vyard aura lieu dimanche 19 juin à 11 heures du matin.

Ecole de natation. — On oublie facilement les jours où l'école de natation est réservée aux dames : mercredi et vendredi derniers, beaucoup de baigneurs ont trouvé porte close.

Rappelons donc que les jours des dames sont le mercredi après-midi et le vendredi matin.

Enfant mordu par un chien. — Un jeune écolier de la rue de Tourcoing, Jules Gadenne, âgé de neuf ans, a été mordu à la joue vendredi soir, rue Jacquard, par le chien de M. Dierick. M. le docteur Bernard a déclaré la morsure sans gravité.

Une carriole de boulanger, attelée d'un poney gris pommelé, descendait, samedi matin, le boulevard de Paris : arrivé à la hauteur du café Mac-Mahon, l'équipage heurta une dame qui fut renversée violemment et dont le pied se trouva engagé sous la roue de la voiture.

Au lieu de s'arrêter, et malgré les cris des passants que cette scène venait de rassembler, en un instant, la voiture s'éloigna en redoublant de vitesse dans la direction de l'hippodrome.

Quant à la victime, la dame Decraene qui habite 13, boulevard de Paris, elle fut transportée chez elle par M. Beele, entrepreneur, et reçut les premiers soins de M. le docteur Godefroy.

On constata une plaie longue de 15 centimètres sur trois de profondeur, au pied gauche.

Mme Decraene en sera quitte pour un repos d'une *quinzaine de jours au moins.*

Quant au peu délicat conducteur de l'équipage, des témoins ont rapporté qu'il paraissait âgé de vingt-cinq à trente ans, et que, dans sa voiture, se trouvaient des paniers à pigeons.

L'odyssée de Vandenbrouck. — On se rappelle la disparition mystérieuse d'un ouvrier de la filature Mulliez frères, Emile Vandenbrouck ; on n'a pas oublié non plus la lettre que nous avons reproduite, lettre adressée à M. Samuel, directeur de la filature, et dans laquelle le héros de notre récit expliquait les motifs de sa disparition et faisait part de son intention d'en finir avec la vie.

La famille d'Emile Vendenbrouck a passé quelques jours dans des angoisses que l'on comprendra facilement : à chaque moment sa femme et ses petits enfants s'attendaient à apprendre la lugubre nouvelle du suicide annoncé si tragiquement.

Dans le quartier, cependant, où Vandenbrouck était connu pour un brave ouvrier, de mœurs très tranquilles, on n'ajoutait foi qu'à demi à la fameuse lettre.

On ne se trompait pas. Vandebrouck était vivant, et bien portant.

Voici comment les choses se sont passées :

Avant-hier soir, des personnes amies de la famille,se promenant sur les quais du vieux canal, aperçurent le *revenant* rôdant à l'aventure.

Comme déjà l'ombre était épaisse, on n'osa trop s'approcher du spectre,mais on prevint sa femme.

Celle-ci se mit en quête immédiatement, et bientôt elle trouvait l'égaré assis sur un talus, boulevard Beaurepaire. Elle n'eut pas de peine à le faire revenir à la maison, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor.

La police s'était occupée de l'affaire; il était donc convenable de lui rendre une visite ; Emile s'en vint donc tranquilliser M.Jeroy, commissaire du 3e arrondissement; il répondit très franchement aux questions que celui-ci lui posa.

En quittant Roubaix, notre gai voyageur, qui, selon expression, « n'avait plus l'esprit à lui », prit son vol vers Tournai, résolu à chercher le trépas dans les ondes de l'Escaut.

Il allait accomplir son œuvre quand des passants l'en empêchèrent.

Ne pouvant mourir en paix à Tournai, il partit à Gand.

Mais en route, ses idées devinrent quelque peu plus riantes : la campagne est si belle en ce moment...

Vandenbrouck à des parents à Gand : il leur rendit visite : puis... il revint à Roubaix, (un peu penaud, dit l'histoire).

Une fillette de 15 ans, habitant la rue de la Balance, Marie Ponthieu,a été arrêtée samedi pour mendicité.

Croix. — Mme Dekeyser avait, il y a quelque *temps, prêté de l'argent et vendu des meubles, à crédit*, à un maçon, Jean Delbocq, qui allait se marier. L'emprunteur devait rendre, un peu à la fois, cette somme.

Dernièrement, ayant trouvé une maison proche de l'endroit où il travaille, notre maçon déménageait quand Mme Dekeyser, qui n'avait encore touché que dix francs, vint lui réclamer le reste.

Que se passa-t-il alors? On ne le sait pas au juste. Delbocq prétend que Mme Dekeyser insulta sa femme; Mme Dekuyser *affirme, au contraire*, avoir été frappée par Delbocq. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle porte au bras et à la jambe des traces de coups.

L'enquête éclaircira cette affaire.

Lannoy.— Profitant d'une absence de M. et Mme Leper-Duquesnoy, deux gamins, Auguste N. et Léon L... se sont introduits dans leur jardin et ont enlevé quelques oiseaux de la volière. Plainte a été déposée.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 59me numéro des *Mystères de la Franc Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Une fête aérostatique, organisée par M. *Tiberghien, dit Coton, aura lieu dimanche pro*chain au Pré-Catelan.

Plainte a été déposée hier par M. H. Verstraete, domestique, qui, il y a environ cinq mois, avait confié, pour être réparées, une pendule et une montre en argent à un horloger ambulant. Celui-ci, qu'on suppose habiter Lille ou Fives, a emporté les objets et n'a plus paru depuis.

Chronique colombophile. — Voici les résultats des deux derniers concours. — Concours de Blois, 12 juin, par la société l'*Avenir*, au Petit-Château, lâcher à 6 heures, beau temps, vent nord-est.

1er prix, Desbuquey, Lille; 2e, Delmasure, Tourcoing; 3e, Termeulin, id.; 4e, Desmettre, id.; 5e, Hélard, Lille; 6e, Desbuquoy, id.; 7e, Delmasure, Tourcoing; 8e, Ducoulombier, id.; 9e, Morel, id.; 10e, Burbure, id.; 11e, Salembier, Roubaix; 12e, Vanni, id.; 13e, Baert, Tourcoing; 14e, Vanneste, id ; 15e, Lambot, id.; 16e, Delmasure, id.; 17e Duthoit, Wattrelos; 18e, Voreux, Tourcoing; 19e, Salembier, Roubaix; 20e, Delmasure, Tourcoing; 21e, Leman, id.; 22e, Leman, id.

23e prix, Prouvost, Tourcoing; 24e, Termeulin, id.; 25e, Aynet, id.; 26e, Gouy, Lille; 27e, Prouvost, Tourcoing; 28e, Delobel, id.; 29e, Delmasure, id.; 30e, Destombes, id.; 31e, Duportail, Wattrelos; 32e, Duthoit, Tourcoing ; 33e, Vittemberg, id. ; 34e, Salembier, Roubaix ; 35e, Leman, Tourcoing; 36e, Cornard, id.; 37e, Duthoit, id. ; 38e, Vanbrussel, id. ; 39e, Gouy, Lille; 40e, Hélard, id.; 41e, Salembier, Roubaix; 42e, Destombes, Tourcoing; 43e, Delobel, id.

— Concours de Creil, 12 juin, par la Société *La Centrale*, chez Vanaverbeck, *Café Français*, 534 pigeons lâchés à 6 heures, beau temps, vent sud-ouest, convoyeur Degrendeele.

1er prix, Duhamel, Luingne; 2e, Mahieu, Tourcoing; 3e, M. Ciarisseid.; 4e, Motion, id.; 5e, Buthoit, id.; 6e, Desrousseaux, id.; 7e, Leman, Croix-Rouge; 8e, Leman, id.; 9e, Houttemane, Luingne; 10e, Parmentier, id.; 11e, Desbonnet, Tourcoing; 12e, Frelier, id.; 14e, Vanwasnoff, id.; 14e, Decouvelaere, id.; 15e, Tonnel, id.; 16e, M. Clarisse, id.; 17e, Lorthiois, id.; 18e, Lorthiois, id ; 19e, Fremaux, id.; 20e, Fremaux, id.; 21e, Loret, id.; 22e, Colle, id.; 23e, Dutilleul, id.; 24e, Roussel, id.; 25e, Duthoit, id.; 26e, Descamps, 25e, Delahaye, id.; 28e, Cousine, Roncq.

29e prix, Hazebroucq, Roubaix ; 30e, Ducatteau, id: 31e, Cornard, Tourcoing ; 32e et 33e, Dujardin, Roubaix ; 34e, Verfaille, Rolleghem ; 35e, Vanmienne, Petit Courtrai ; 36e, Ponchau, Tourcoing ; 37e, Frelier, id.; 38e, Desfouvez, id.; 39e, Hansenne, id.; 40e Beuque, id ; 41e, Hazebroucq, Roubaix; 42e, Duforest, Tourcoing; 43e, Vandehuil, id.; 44e, Duthoit, id.; 45e, Delahaye, id.; 46e, Demanne, Petit Courtrai; 47e, Leconte, Tourcoing; 48e, Demanne, Petit Courtrai ; 49e, Fremaux, Tourcoing ; 50e, Pottier, id ; 51e, Desmarque, id.; 52e, Dujardin, Roubaix ; 53e, Naessens, Croix-Rouge ; 54e, Mont gne, Tourcoing ; 55e, Motion, id.; 56e, Prats, id.;

Le premier pigeon a été constaté à 8 heures 44, et a parcouru 1080 mètres 30 à la minute ; le 10e 8 h. 47. 1060 m. 60 ; le 20e 8 h. 40. 1054 m. 80 ; le 30e 8 h. 40, 1044 m. 27 ; le 40e. 8 h. 42. 1038 m. 60 ; le 50e 8 h. 44, 1027 m. 80 ; et le 56e 8 h. 45, 1024 m. 24.

Prix d'honneur : Séries de 2 pigeons non désignés: 1er Leman,2e M. Clarisse, 3e Lorthiois, 4e Fremaux, 5e Duthoit, 6e, Dujardin, 7e Frelier, 8e Hazebroucq, 9e Delahaye; et 10e Demanne.

Vol à Roncq. — La nuit dernière un voleur s'est introduit dans l'estaminet de la Mairie tenu par M. Albert Leconte-Sigier et s'est emparé de plusieurs bouteilles de liqueurs.

La police fait enquête.

— Les douaniers de cette commune ont saisi un chariot de blé venant de la Belgique.

Le même jour ils ont aussi saisi 6 charges de tabac contenant 302 kilog.

— Le dimanche 26 juin, à 6 heures du soir dans la cour de l'école des frères aura lieu l'ascension du ballon *La Renaissance*,monté par MM.Couvreur et Tiberghien, aéronautes de Tourcoing. Pendant le gonflement et au départ la Musique municipale exécutera quelques morceaux choisis de son répertoire.

LILLE

Courses de Lille. — Voici la liste des engagements reçus jusqu'ici pour la réunion du 19 juin :

PRIX DU GOUVERNEMENT (au trot monté).— *Gordon*, à MM. Sagot et Ricquet ; *Ouvrière II*,à M. E.Platiau; *Ismaël*, à M.E. Deguines fils.

PRIX SPÉCIAL. — *La Huppe*, au comte Le Marois ; *Sachet* et *Violente*, à M. H. Hopkinson ; *Clarabide*, au comte A. de Ribaucourt; *Minuit*, à M.P. Aumont; *Miss May*, à M. J. Marsh; *La Revue*, à M. L. Delattre; *Jenny*, à M. Suchel.

PRIX DE LAMBERSART (à réclamer). — *Sonnet*, au comte A, de Contades ; *Dumas*, a sir W. Hopkinson ; *Valéda* et *Houlette II*, à M. C. Houze ; *Cochinchine* et *Journée*, au comte A. de Ribaucourt ; *Altesse*, a M. Th.Carter ; le *Nivelleur*, à M. Cunington ; *Nicotine*, à sir R.Carter *junior* ; *Corail*, à M. J. Prat ; *Nelly II*, à M. *Michel Ephrussi*.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. — *Journée*, au comte de Ribaucourt; *Suchet* et *Violente*, à M. Hopkinson; *La Huppe*, au comte Le Marois ; *Amaury* à M. Hennesy ; *Tournesol*, au baron de Bastard ; *Montgeroult*, à M. L. Baresse; *Autrefois*, à M. P. Aumont; *Niniche*, à M. J. Prat; *Versailles II*, au marquis de Saint-Jean Lentilhac; *Miss Laurence*, à A. Lavis ; *Gamine*, à M. Ephrussi ; *Choppe*, au baron Roger ; *Jenny*, à M. Suchel ; *Mlle de Villebon*, à M. Ch. L'Hoste : *La Revue*, à M. L. Delâtre.

PRIX DU PESAGE (steeple-chase). — *Ginger*, à M. J. Barker; *Espagne*, à M. H. de Villepin ; *Perpignan*, à M. G. Mallet.

La Société régionale d'horticulture du nord de la France organise, pour le 19 juin, au Palais-Rameau, une exposition spéciale de roses et fleurs coupées.

Chronique du travail. — Jeudi matin, quatre-vingt ouvriers de l'usine métallurgique de Marquise se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaire. L'ordre n'a nullement été troublé.

Un singe néfaste. — Vers la fin d'avril, nous avons raconté qu'un singe, appartenant à un commerçant de la rue du Bourdeau, avait grièvement mordu l'enfant de son maître.

Celui-ci, peu désireux de garder un quadrumane aussi jaloux et aussi dangereux, s'en était débarrassé quelques jours plus tard en le vendant à un cordonnier de Fives, M Emile Vandenbergue, demeurant rue Adolphe Werquin, 23.

Au 2e étage de cette maison habite les époux Crasfort, qui ont un enfant de 4 ans.

A plusieurs reprises le méchant représentant de la race simiesque, avait manifesté son antipathie contre le jeune Félix Crasfort.

Jeudi soir à huit heures et demie, M. Vandenbergue selon sa coutume quotidienne,portait son singe dans le grenier où il l'enfermait pour la nuit.

Parvenu au palier du 2e escalier, il croisa la famille Crasfort qui sortait de son appartement.

L'animal s'échappa des mains de son maître, et, se jetant sur le petit Félix Crasfort, lui laboura furieusement le visage avec ses griffes et le mordit cruellement au bras droit.

L'enfant a reçu des blessures qui offrent une certaine gravité. Le médecin a déclaré que la guérison exigeait un délai d'un mois environ.

M. le commissaire du 8e arrondissement a ouvert une enquête sur cet accident. Il est à espérer que l'autorité prendra une mesure énergique, vis-à-vis de ce quadrumane, qui révèle un caractère par trop dangereux.

CONCERTS ET SPECTACLES

Tourcoing. — La société philharmonique tourquenoise, dimanche 19 juin 1887, à 5 heures du soir, *exécutera, sur la place Thiers*, les morceaux ci-après :

1. Allegro militaire, X. ; 2. *La Saint-Louis*, marche, X. : 3. *Fleurs d'automne*, fantaisie, X. ; 4. Potpourri. Ludovic ; 5.*La Grotte de Calypso*, Amour de Dieu ; 6. Polka pour piston, X. — Jeudi 23 juin, concert, à 8 heures du soir.

Grand-Théâtre de Lille. — La troupe du Grand-Théâtre est définitivement constituée, à l'exception des deux emplois de chef d'orchestre et de ténor léger ; en voici la composition :

MM. A. Bonnefoy, directeur-gérant ; Ch. Berton, régisseur de l'Opéra ; H. Lehoux, administrateur de la comédie ; Alix, régisseur de la comédie ; Mori, conducteur des ouvrages ; L. Vandamme, régisseur des chœurs, bibliothécaire ; Duprez, répétiteur des chœurs (dames) ; Lorand, répétiteur des chœurs (ténors); Le Roy, répétiteur des chœurs (basses).

GRAND-OPÉRA, TRADUCTION, OPÉRA-COMIQUE, OPÉRA-BOUFFE. — MM. Raoul Viola, fort ténor en tous genres (Grand-Théâtre de Marseille); Muratore, ténor demi-caractère, élève de Mme Maësen (Marseille);N., 1er ténor léger; Vassort, 2e ténor en tous genres (Théâtre municipal de Lille); Preys, 3e ténor, grand coryphée; Peeters, baryton de grand-opéra (Théâtre de Covent Garden de Londres); Duruy, baryton d'opéra-comique (1er prix du Conservatoire de Bruxelles); Dulin; 1re basse en tous genres (Théâtre de l'Opéra-Comique Paris); J. Vandamme, 2e basse, 1re au besoin (Théâtre municipal de Lille); Le Roy, 3e basse; Thivel, trial (Théâtre municipal de Montpellier); Bertou, laruette (Théâtre des Arts, Rouen).

Mmes Caroline Fierens, forte chanteuse en tous genres (Théâtre royal de la Monnaie, Bruxelles); Ida Biestrom, forte chanteuse, en double (Théâtre de Stockholm); Caroline Lecomte, 1re chanteuse légère en tous genres (Théâtre royal de la Monnaie); Marie Debron, chanteuse légère en double (élève de M. A. Bonnefoy); Tarquine d'Or, 1re duègne, jeune chanteuse (Grande-Théâtre de Marseille); Mallet, 2e dugazon, des 1res (*Théâtre municipal de Genève*); Avisse Nerrson, mère dugazon, duègne (Théâtre royal de Gand); Dupuis, 2e duègne (Théâtre des Arts, Rouen).

DANSE. — Mmes Berthe Delas, 1re danseuse noble, réglant les pas (Théâtre royal d'Anvers) ; Marie Parrizy, 1re danseuse, demi-caractère (Théâtre royal de Gand); Rebecca Boyet, danseuse travestie (Théâtre royal de Gand).

CHŒURS. — 23 hommes et 18 dames.

ORCHESTRE. — 42 executants : 1er chef : M. *** ; 2e chef : M. Oscar Petit ; pianiste : Mme Desuiten.

DRAME ; COMÉDIE; VAUDEVILLE. — MM. Rosembeau, 1er rôle en tous genres (Théâtres de l'Ambigu, de la Gaité, de la Porte Saint-Martin, Paris); Yaste, jeune 1er rôle (*Théâtre-Français, Bordeaux*); *Quettier*, 3e role, des 1ers (Théâtre de la Gaité, Paris); Saint-Léger, 1er rôle marqué financier (Théâtre de l'Ambigu, Paris); Lamy, rôles de genres (Théâtre de Reims); Charray, jeune 1er amoureux (Théâtre Molière, Bruxelles); Lehoux, 1er comique en tous genres (Théâtre municipal de Paris); Thivel, 1er comique en tous genres (Théâtre municipal de Montpellier); Berton, comique marqué (Théâtre des Arts, Rouen); Alix, jeune comique (Théâtre municipal de Lille); Mori, 2e comique.

Mesdames Renée Des Clos, 1er rôle en tous genres (théâtre de Saint-Pétersbourg); Viorron, 1er rôle, mère noble, grande coquette (théâtre Français de Bordeaux); Quettier-Linville, jeune première, des jeunes 1er rôle (théâtre Gymnase de Paris), Jeanne Rey, de Blaye, 1re ingénuité, des jeunes 1er (théâtre Français de Bordeaux); Saint-Léger, coquette, des jeunes premières (théâtre de Montpellier); Margy, 1re soubrette, des coquettes (théâtre Déjazet de Paris); Avisse Nerrson, duègne, les Desclauzas (théâtre Royal d'Anvers): Guillemet, amoureuse, ingénuité (théâtre de la Gaité de Paris); Thivel,Dupuis, Depoorter, Dalille, grandes utilités.

* * *

L'ouverture du Grand-Théâtre aura lieu le dimanche 11 septembre, avec la *Juive*. Le lendemain 12, pour les débuts de la troupe de drame, *Ruy-Blas*,de Victor Hugo.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 17 juin 1887

Présidence de M. HEDDE.

L'oubli. — Musset l'a dit :

Le ciel a mis l'oubli pour tous au fond du verre.

Un ouvrier d'une brasserie de Roubaix ayant été congédié, ne trouva rien de mieux à faire que d'employer le produit de sa paie à une ressade en règle, qui devait lui procurer l'oubli des maux de l'existence.

L'oubli est la mort des choses qui vivent dans le cœur. Mais il fut tant et si bien, qu'il oublia qu'il avait été payé. Comment en aurait-il pu être autrement? Son porte-monnaie était vide. Le malheureux ne songeait pas que la boisson coûte.

Il revint donc dans les bureaux de la brasserie et réclama son compte. On lui fit observer que son compte était réglé. Il ne voulut rien entendre. Vis-à-vis de ses menaces et du désordre qu'il provoquait, la police dut intervenir. Huit hommes tentèrent de le mener au poste. Impossible d'y arriver. Enfin, de guerre lasse, on le garrotta,sur une charrette.

Henri Rys, c'est le nom de l'hercule. est condamné à un mois de prison et 16 francs, car il faut que force reste à la loi.

Ivresse en récidive. — Huit jours et 11 francs à Payard Désiré !

Bris de clôture.

Cet âge est sans pitié

Les gamins n'en veulent pas seulement aux bêtes mais aux choses. Quand ils passent près d'une clôture ils ne sont pas heureux s'ils ne cassent pas une planche.

C'est un délit qui vaut 1 mois à Dubois Etienne et à Deleroix Louis de Wattrelos.

Roncq. — Marie Gomma est prévenue du vol d'un jupon, d'un tablier et d'une capeline. Elle reçoit un mois par objet dérobé.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

On nous communique la protestation suivante :

« Nous, soussignés, protestons contre l'application définitive de la traction à vapeur sur la route de Roubaix à Lille. Les motifs qui nous décident à prendre cette détermination, sont de protester : 1° contre les accidents nombreux et épouvantables qui arrivent avec ce système de *locomotion* ; 2° contre la frayeur qu'il occasionne aux chevaux, gênant en cela énormément la circulation des voitures si nombreuses dans la rue Neuve et la rue de Lille ; 3° contre l'ennuyeux vacarme d'une forte machine à vapeur et le bruit strident d'un cornet d'alarme que nous devons entendre nuit et jour et qui font que nos habitations sont devenues telles que de véritables gares de chemins de fer ; 4° contre l'émotion continuelle qu'un sentiment d'humanité entretient dans nos cœurs par la crainte des accidents épouvantables qui manquent à chaque instant de se produire et qui se produisent beaucoup trop souvent. » (*Suivent les signatures.*)»

NORD

Accident à Marly. — Un terrible accident s'est produit *vendredi, à onze heures du matin*, à l'usine franco-belge située près de la gare de Marly. Un jeune ouvrier de 17 ans, le sieur Stiévenart, de Valenciennes, travaillait à la machine à forer ; il voulut se baisser en laissant sa main sur son métier, quand, en faisant un mouvement de côté, son bras fut pris dans l'engrenage et une partie du cou et de la tête suivit le mouvement de la machine. Un côté de la tête a été complètement arraché. La mort a été presqu'instantanée.

BELGIQUE

A la Chambre — Séance à côté de l'ordre du jour, vendredi.

A propos de pétitions, on a discuté les droits des instituteurs démissionnaires, en 1879, à la pension ou au remboursement de leurs cotisations.

On a discuté aussi les droits d'expertise perçus par les administrations libérales sur les viandes indigènes.

Enfin, on a failli discuter la loi de 1883 sur les tabacs, mais ceci viendra sous peu. Alors on discutera les tabacs à fond.

Les droits des instituteurs catholiques ont rencontré de vaillants défenseurs dans MM. Woeste et Doucet, MM. Frère et Guillery surtout, s'y opposent. M. Thonissin balance.

Le ministre de la justice a déposé deux projets de loi d'ordre social : l'un réglementant le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels; l'autre protégeant les enfants employés dans les professions ambulantes.

L'impératrice Eugénie est arrivée hier soir d'Ostende à Anvers, accompagnée de M. Franchesini et de Mme Lebreton. Ils sont descendus à l'hôtel St-Antoine et sont partis l'après-midi pour la Hollande.

Roulers. — Une ville où l'on n'aime pas l'harmonie, c'est Roulers. Le conseil communal vient d'y imposer d'une forte taxe les instruments à vent et « corde, les pianos, les harmoniums, les orgues... de barbarie et jusqu'aux accordéons.

Un vol sacrilège a été accompli la nuit à l'église d'Iseghem. Les malfaiteurs